

SEANCE DU 22 JUIN 2020

L'an Deux mil vingt, le vingt-deux juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ars dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la petite salle des fêtes en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Dominique BURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votes : 15

PRÉSENTS : Mmes B. BEAUDUIN, N. BRUNIAU, J. CLAUZEL, B. DUTOYER, N. GOBBATO, L. QUINTARD, MM J. BONNET, D. BURTIN, G. CASSAGNE, J. COLIN, S. DEBORDE, P. DUPUY, R. PINEAU, T. PROVENZALE, T. VALEIX

Monsieur Thierry VALEIX a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

2020-47D N°5.3

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres la délibération 2020-38D prise en date du 2 Juin 2020 et indique qu'il y a lieu de l'annuler et de la reprendre, les délégués devant être élus afin de le représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres et non désignés.

Cette commission d'Appel d'Offres est composée du Maire et de 3 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, par ailleurs trois suppléants doivent également être élus.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Considérant que cette élection doit avoir lieu à bulletin secret ;

Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Après un appel de candidatures, la liste **1** de candidats est la suivante :

Titulaires

M. Jacky COLIN

M. Patrick DUPUY

Mme Bernadette BEAUDUIN

Suppléants

M. Stéphane DEBORDE

M. Thierry PROVENZALE

M. Rémy PINEAU

Le Conseil Municipal,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- ✓ A l'unanimité : **valide** l'annulation de la délibération 2020-38D,

Après avoir voté, la liste **1** a obtenu la majorité absolue.

Ont été élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires

M. Jacky COLIN
M. Patrick DUPUY
Mme Bernadette BEAUDUIN

Suppléants

M. Stéphane DEBORDE
M. Thierry PROVENZALE
M. Rémy PINEAU

- ✓ Il est précisé lors de cette réunion que le responsable de la commission à l'origine de l'appel d'offres sera systématiquement présent.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) PROPOSITION DE MEMBRES TITULAIRES ET DE MEMBRES SUPPLÉANTS	2020-48D N° 5.3
--	------------------------

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la désignation de nouveaux membres pour participer aux travaux de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il convient de proposer 21 personnes titulaires et suppléantes, parmi lesquels Monsieur le Directeur des Services Fiscaux retiendra 12 membres soit 6 titulaires et 6 suppléants).

Membres titulaires	Membres suppléants
PROVENZALE Fabienne	BOISSINOT Christine
COLIN Jacky	QUICHAUD Jean-Claude
DEBORDE Stéphane	AMIAUD Michel (Bois)
ROCHER Michel	VERGEREAU Stéphane
FARGE Guy	PINEAU Martine
BIZARD Gilles	BONNET Marie-France
LAUMONT Hélène	JACQUES Joseph
ARNAUD Bernadette	BURTIN Maryline
LOGEAS Hugues	PIERRE Joël
LAIGLE Jackie	GATINEAU Thierry
	BRUNIAU Daniel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **Valide** la proposition des 21 membres ;
- ✓ **Prends note** que Monsieur le Directeur des Services Fiscaux retiendra 6 titulaires et 6 suppléants parmi les 21 membres ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les pièces relatives à cette opération.

DÉSIGNATION CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE	2020-49D N°5.3
--	-----------------------

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de désigner un correspondant sécurité routière.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié des différents partenaires locaux de la sécurité routière pour les actions de prévention et de contrôles, pour la compréhension des accidents, pour les campagnes de sensibilisation, pour faire connaître les actions proposées au plan départemental d'actions de sécurité routière....

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

✕ Madame DUTOYER Bernadette, Conseillère municipale, correspondante sécurité routière pour la Commune d'Ars.
La déléguée accepte sa nomination.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE

2020-50D N°5.3

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal, qu'en tant que collectivité membre du Syndicat mixte de la Fourrière, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués au syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour l'ensemble de leur mandat :

- ✓ Monsieur Jacky COLIN, Délégué Titulaire
 - ✓ Monsieur Patrick PUPUY, Délégué Suppléant
- Les délégués acceptent leur nomination au syndicat mixte de la fourrière.

FRELONS ASIATIQUES : MODIFICATION PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES PAR LA COMMUNE
--

2020-51D N°8.8

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2017-42D du Conseil Municipal du 12 juin 2017 concernant la participation de la commune pour la destruction des nids de frelons asiatiques entre le 15 juin et le 15 octobre de chaque année à hauteur de 50% maximum du montant de la prestation de destruction plafonnée à hauteur de :

- 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs ;
- 70 € pour les entreprises assujetties à la TVA.

Considérant le faible volume des demandes des années passées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer la participation de la commune **lorsque le nid représente un danger près des espaces publics.**

Il rappelle que les administrés peuvent acheter des pièges à frelons auprès des services de la mairie à 1.50 € le piège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 Pour, 1 Absention) :

- ✓ **Valide** la participation de la commune à hauteur de 50% maximum du montant de la prestation de destruction plafonnée à hauteur de 50 € pour les interventions réalisées par les autoentrepreneurs et 70 € pour les entreprises assujettis à la TVA ;
- ✓ **Précise** que la participation sera réalisée uniquement lorsque **les nids représentent un danger près des espaces publics ;**
- ✓ **Précise** que le remboursement se fera sur présentation de la facture et d'un RIB ;
- ✓ **Précise** que la période est du 15 juin au 15 octobre de chaque année ;
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire et ses adjoints à signer les pièces relatives à cette opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires M. JOUANNELE et Mme BOUTHIER du logement communal 16 place de Brémond d'Ars ont dénoncé leur bail par lettre recommandée en demandant de diminuer les 3 mois de préavis initialement prévus à un mois pour raison médicale soit le 30 juin 2020.

Ayant reçu le certificat médical, ce délai d'un mois débute dès la réception du courrier soit le 5 juin 2020, la date de prise en compte pour le départ du logement est le 5 juillet 2020.

Une caution (enregistrée sous 2020-02 Caution BOUTHIER Alexandra) d'un montant de 470.00 € correspondant à un mois de loyer HT avait été demandée lors de la signature du bail (titre 21 du bordereau 8 du 03 février 2020), après vérification auprès de la Trésorerie, il s'avère que le chèque n'a pas pu être encaissé.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible de restituer une caution non encaissée, et propose d'émettre un mandat à l'article budgétaire 165 d'un montant de 470.00 € afin de régulariser la situation comptable et de solder le titre 21 de 2020 non soldé à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **Prends acte** de la durée du préavis d'un mois pour cause de raison médicale à date du 5 juillet 2020 ;
- ✓ **Valide** l'émission du mandat à l'article budgétaire 165 d'un montant de 470.00 € afin de régulariser la situation comptable et de solder le titre 21 de 2020 non soldé à ce jour ;
- ✓ **Autorise** le Maire à signer les pièces nécessaires à la clôture de ce dossier.

DIVERS

AGENCE POSTALE : Fermeture du 03 au 16 Août

Séance levée à 20h10

Affiché en Mairie le 30 juin 2020

Le Maire

Dominique BURTIN

FEUILLET DE CLÔTURE - Liste des délibérations :

2020-47D : Commissions d'appel d'offres

2020-48D : Commission communale des impôts directs (CCID) proposition de membres titulaires et de membres suppléants

2020-49D : Désignation correspondant sécurité routière

2020-50D : Désignation des délégués au syndicat mixte de la fourrière

2020-51D : Frelons asiatiques : modification prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques par la commune

2020-52D : Restitution caution logement 16 place Brémond d'Ars